



Genève, le 13 septembre 2016
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'État

Projet de budget 2017 de l'Etat de Genève: un projet raisonnable et mesuré

Le projet de budget 2017 du Conseil d'État prévoit un déficit de 77 millions de francs. Dans un contexte de progression modérée des recettes fiscales et d'augmentation sensible des dépenses obligatoires, le Conseil d'État a effectué de nombreux arbitrages afin de le contenir. Ce déficit est en outre atténué par les mesures d'économie et d'efficience. Le projet de budget 2017 répond aux besoins en matière de prestations publiques et intègre les annuités dues au personnel de l'État.

Le projet de budget du Conseil d'Etat table sur une hausse modérée des revenus de fonctionnement, à hauteur de 1,9%. Les estimations de recettes fiscales se fondent sur une croissance encore relativement faible du PIB, dans un contexte conjoncturel incertain.

Les charges de fonctionnement progressent de 2,9% par rapport à 2016, un exercice caractérisé par l'absence de budget voté. La comparaison par rapport au dernier budget voté (2015) fait apparaître une croissance de 4,2% sur deux ans, soit 2,1% par année en moyenne, en phase avec l'évolution historique récente.

La plus grande part de l'augmentation des charges est due à des dépenses obligatoires, en particulier les diverses aides sociales. En dehors de ces charges inéluctables, la croissance des dépenses est contenue.

Effet des mesures d'économies et d'efficience

Le déficit de 77 millions inscrit au PB 2017 résulte des nombreux arbitrages effectués par le Conseil d'Etat pour réduire autant que possible ce montant. Le résultat négatif est en outre fortement atténué par l'effet des mesures d'économies et d'efficience mises en oeuvre depuis deux ans.

Ces mesures améliorent le résultat de manière récurrente à hauteur de 144 millions dès 2015, et de 152 millions supplémentaires dès 2016. Elles produiront un effet positif additionnel de 62 millions en 2017, soit au total 358 millions d'économies récurrentes.

Préservation des prestations publiques

En dehors des dépenses obligatoires sur lesquelles il n'a pas de moyen d'action à court terme, le Conseil d'Etat s'est efforcé d'utiliser la modeste marge de manoeuvre financière pour répondre aux besoins nécessaires à la bonne délivrance des prestations publiques, notamment dans les domaines de la formation, de la sécurité, de la mobilité ou de la santé. Il a également alloué aux fonctionnaires les annuités salariales prévues par les dispositions en

vigueur.

Stabilisation des investissements

Les investissements sont stabilisés à un niveau élevé, soit 748 millions de dépenses nettes (636 millions avec un taux de réalisation de 85%). Ces investissements ne pourront être entièrement autofinancés, mais la dette n'en subira pas nécessairement les conséquences. Ainsi, l'endettement a connu une légère diminution en 2015 et il en sera probablement de même en 2016.

Maintien des conditions-cadres

Le Conseil d'Etat estime avoir élaboré un projet de budget raisonnable et mesuré qui poursuit la recherche durable d'économies et de gains d'efficacité, tout en dégagant les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la population, dans le souci premier de maintenir les conditions-cadres de notre économie et de préserver la cohésion sociale.

Il souhaite que sa « feuille de route » permette d'aborder de manière sereine et responsable les projets et réformes déterminants pour l'avenir du canton de Genève qui s'annoncent.

Roland Godel, secrétaire général adjoint, département des finances, T. + 41 22 327 98 07